

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le lundi 4 décembre 2017 à 19 h 30 à la salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes France Laroche, mairesse, Francine Drouin, Francine Fillion et Chantale Thivierge conseillères, MM. Dave Lachance Dany Paré et Alexandre Dubuc-Ringuette conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme France Laroche, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Mme France Laroche, mairesse, adresse le mot de bienvenue.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Accueil des élu(e)s suite au scrutin du 5 novembre 2017;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2017;
4. Adoption des procès-verbaux de l'ajournement des séances du 6 novembre 2017 et du 13 novembre 2017;
5. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 20 novembre 2017
6. Correction la liste des comptes d'octobre 2017;
7. Adoption des comptes de novembre 2017;
8. Résolution déterminant les dates de séances du Conseil pour l'année 2018;
9. Résolution visant la nomination de la nouvelle responsable de la bibliothèque Maurice-Couture;
10. Renouvellement d'adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches;
11. Octroi par le FDT de la MRC d'une subvention pour l'aménagement de l'allée piétonnière intergénérationnelle Saint-Louis
12. Comité des élus : partage des responsabilités
13. Octroi de contrats de déneigement :
 - 13.1 Danielle Paré et Guy Dubreuil : rue Saint-Louis et portion du rang 16,
 - 13.2 Roger Gagnon : intersection du rang 11 et de la route 112, la cour de la patinoire à Broughton Station et la cour de la station d'eau potable à Broughton Station;
14. Contrat d'entretien (déneigement) et de surveillance de la patinoire du secteur de Broughton Station;
15. Résolution visant l'autorisation d'une dépense pour le repas de Noël;
16. Demande d'aide financière auprès de Forêts, Faune et Parcs pour l'organisation d'une activité d'initiation à la pêche (Fête de la pêche de juin 2018);
17. Demande à la CPTAQ pour ajout d'une superficie supplémentaire de 3,5 hectares à l'érablière René Vachon par vente de boisé par la Ferme TIDRÉ inc.;
18. Renouvellement du contrat d'hébergement du site web avec Vertisoft;
19. Renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal du 01 mars 2018 au 28 février 2019;
20. Fédération québécoise des Municipalités;
21. Addenda demande CPTAQ – Projet Gaz Metro;
22. Demande d'autorisation d'entaillage des érables de la halte routière à la jonction des routes 112 et 271;
23. Renouvellement du prêt de la caserne d'incendie;
24. Contribution à la campagne *Opération Nez Rouge*,
25. Avis de motion : Règlement sur le budget municipal 2018,
26. Avis de motion : Règlement sur le plan triennal d'immobilisation 2018, 2019 et 2020;
27. Avis de motion : Règlement décrétant le taux de taxation 2018;
28. Voirie;
29. Correspondance de la mairesse :
 - 29.1 Comités des élus;
 - 29.2 Préfet de la MRC et préfète suppléante;

- 29.3 Correspondance de félicitations aux élu(e)s municipaux
30. Période de questions;
31. Affaires nouvelles;
32. Levée de l'assemblée.
- 2017-12-193
- Il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour
- 2. ACCUEIL DES ÉLU(E)S SUITE AU SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017**
Madame France Laroche adresse un mot afin d'accueillir toutes les conseillères et tous les conseillers élus lors du scrutin du 5 novembre 2017.
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 OCTOBRE 2017**
- ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2017 au moins 48 heures avant la tenue de la présente.
- 2017-12-194
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 2 octobre 2017.
- 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'AJOURNEMENT DES SÉANCES DU 6 NOVEMBRE 2017 ET DU 13 NOVEMBRE 2017**
- ATTENDU QUE** les séances régulières du Conseil du 6 novembre 2017 et du 13 novembre 2017 ont dû être ajournées à défaut de quorum;
- 2017-12-195
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux visant l'ajournement de chacune de ces séances.
- 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 NOVEMBRE 2017**
- ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance régulière du 20 novembre 2017 au moins 48 heures avant la tenue de la présente.
- 2017-12-196
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 20 novembre 2017. Adopté
- 6. CORRECTION LA LISTE DES COMPTES D'OCTOBRE 2017**
Une erreur s'est glissée dans la liste des comptes d'octobre 2017. Un montant de 2 263.59 \$ de la firme Sani-Thetford devait être facturé à une municipalité autre que Saint-Pierre-de-Broughton.
- 2017-12-197
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'approuver la correction de 2 263.59 \$ à la liste des comptes d'octobre 2017. Adopté
- 7. ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2017**
- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues;
- ATTENDU QUE** la Municipalité dispose des argents nécessaires à l'acquittement des factures;
- ATTENDU QU'**un montant de 50 141.75 \$ est déboursé à même le fonds général;
- 2017-12-198
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Dave Lachance et résolu

unanimement d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 30 novembre 2017 inclusivement, pour un montant de 50 141.75 \$. Adopté.

8. RÉSOLUTION DÉTERMINANT LES DATES DE SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances régulières pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

2017-12-199

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dany Paré et résolu unanimement, d'adopter le calendrier des séances régulières du Conseil municipal pour 2018, lesquelles se tiendront à la Salle municipale à compter de 19h30 les :

- 15 janvier
- 5 février
- 5 mars
- 9 avril
- 7 mai
- 4 juin
- 9 juillet
- 13 août
- 10 septembre
- 1^{er} octobre
- 5 novembre
- 3 décembre

Adopté

9. RÉSOLUTION VISANT LA NOMINATION DE LA NOUVELLE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MAURICE-COUTURE

ATTENDU QUE madame Brigitte Routhier a quitté la responsabilité de la Bibliothèque Maurice-Couture;

ATTENDU QUE le Comité de la Bibliothèque Maurice-Couture recommande Mme Louise Jacques au poste de responsable de la bibliothèque et que cette dernière accepte d'assumer cette fonction;

2017-12-200

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement de nommer madame Louise Jacques au poste de responsable de la Bibliothèque Maurice-Couture. Adopté

10. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite maintenir son adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches ce qui permet de donner une vision régionale à la Municipalité;

2017-12-201

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement de renouveler l'adhésion 2017 à Tourisme Chaudière-Appalaches pour un montant annuel de **321.93 \$** taxes incluses. Adopté

11. OCTROI D'UNE SUBVENTION PAR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) DE LA MRC DES APPALACHES POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE PIÉTONNIÈRE INTERGÉNÉRATIONNELLE SAINT-LOUIS

Mme France Laroche informe les membres du Conseil de l'octroi d'une aide financière de 5 365\$ accordée par le *Fonds de développement des territoires* la MRC des Appalaches. Ce financement permettra

d'aménager une aire d'activités intergénérationnelles (jeux et potager) sur l'allée piétonnière Saint-Louis.

12. COMITÉ DES ÉLUS : PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

ATTENDU QUE divers comités de la Municipalité requièrent la présence et la contribution des élus;

ATTENDU QUE ces responsabilités sont réparties entre les élus.

ATTENDU QUE chaque élu(e) a reçu copie du document *Comités des élus 2018*.

2017-12-202

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'adopter le document *Comités des élus 2018*. Adopté.

13. OCTROI DE CONTRATS DE DÉNEIGEMENT

13.1 OFFRE DE SERVICES - DÉNEIGEMENT DANIELLE PARÉ

ATTENDU QUE la municipalité souhaite donner en sous-traitance le déneigement d'une partie du 16e rang et de la rue St-Louis;

ATTENDU QUE Mme Danielle Paré a déposé une offre de services au montant de 1 250 \$ pour le déneigement desdits lieux pour l'hiver 2017-2018;

2017-12-203

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de déneigement de ces lieux à Mme Danielle Paré pour un montant global de 1 250 \$. Adopté

13.2 OFFRE DE SERVICES - DÉNEIGEMENT ROGER GAGNON

ATTENDU QUE la municipalité souhaite donner en sous-traitance l'ouverture de la cour de la patinoire à Broughton, la cour du point d'eau potable, et de l'espace de stationnement situé à l'intersection nord de la route 112 et du 11^e Rang;

ATTENDU QUE M. Roger Gagnon a déposé une offre de services au montant de 860 \$ taxes en sus pour un total de 988,79 \$ pour le déneigement desdits lieux pour l'hiver 2017-2018;

2017-12-204

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement d'octroyer le contrat de déneigement de ces lieux à M. Roger Gagnon pour un montant global de 988,79 \$. Adopté

14. DÉNEIGEMENT ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE DU SECTEUR DE BROUGHTON STATION

OFFRE DE SERVICES DE DENIS GILBERT

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir les activités récréatives et sportives à la patinoire du secteur de Broughton Station au cours de l'hiver 2017-2018;

ATTENDU QUE M. Denis Gilbert a déposé une offre de services de déneigement, d'entretien et de surveillance de la patinoire du secteur de Broughton Station pour l'hiver 2017-2018 pour un montant de 250\$ par semaine à compter du début de formation de la glace jusqu'à la semaine de relâche scolaire du printemps, si la patinoire est toujours utilisable à ce moment;

2017-12-205

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement d'octroyer le contrat de déneigement, d'entretien et de surveillance de la patinoire du secteur de Broughton Station pour l'hiver

2017-2018, à M. Denis Gilbert au montant de 250 \$ par semaine, en respect de la période précédemment décrite. Adopté

15. RÉSOLUTION VISANT L'AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LE REPAS DE NOËL;

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir un souper aux employés salariés et pompiers volontaires en signe de reconnaissance à l'occasion de la période des Fêtes;

ATTENDU QU'il a été convenu de tenir le souper des Fêtes à l'Auberge Mi-Chemin;

ATTENDU QU'une dépense de 900 \$ plus taxes est nécessaire pour en défrayer le coût;

2017-12-206

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement d'autoriser une dépense totale de 900 \$ pour le souper de Noël. Adopté

16. FÊTE DE LA PÊCHE 2018 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ D'INITIATION À LA PÊCHE

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande de subvention pour l'organisation de la Fête de la pêche 2018;

ATTENDU QUE la troisième édition de la Fête de la pêche se déroulera à Saint-Pierre-de-Broughton le 9 juin 2018;

ATTENDU QUE M. Alain Paré, directeur général, est désigné pour agir au nom de la Municipalité et autorisé à signer tous les documents nécessaires à la préparation et à la réalisation de la Fête de la pêche 2018;

2017-12-207

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, de déposer une demande de contribution financière au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la réalisation de la troisième édition de la Fête de la pêche 2018. Adopté

17. DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR AJOUT D'UNE SUPERFICIE SUPPLÉMENTAIRE DE 3,5 HECTARES À L'ÉRABLIÈRE RENÉ VACHON PAR VENTE DE BOISÉ PAR LA FERME TIDRÉ INC.

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance de la requête adressée par M. René Vachon à la CPTAQ, dans laquelle il souhaite apporter une modification à la demande d'autorisation d'aliénation, dont le dossier à la CPTAQ porte le numéro 415729.

ATTENDU QUE suite à une entente convenue avec le propriétaire de la FERME TI-DRÉ INC., M. René Vachon désire ajouter une superficie supplémentaire à la demande originale, faisant passer la superficie de 3.5 hectares à une superficie totale de 7 hectares.

ATTENDU QUE la demande vise le même lot, soit une partie du lot 4 545 036 de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, et que cette aliénation aura pour effet de permettre à M. René Vachon de récupérer environ 200 entailles supplémentaires qui ne sont actuellement pas exploitées.

ATTENDU QUE l'autorisation demandée par M. René Vachon ne constitue aucune dérogation aux règlements de zonage de la Municipalité;

- 2017-12-208 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, que la Municipalité accorde son approbation, et recommande à la CPTAQ l'acceptation de la demande d'autorisation qui lui est adressée par M. René Vachon. Adopté
- 18. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'HÉBERGEMENT DU SITE WEB AVEC VERTISOFT**
- ATTENDU QUE** l'entreprise Vertisoft offre déjà divers services en technologie de l'information notamment l'hébergement du site web, la plateforme de courriel sécurisée Outlook, ainsi le support technique.
- ATTENDU QUE** la Municipalité est satisfaite de la qualité des services offerts par l'entreprise.
- 2017-12-209 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, que la Municipalité reconduise pour un an, du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019, le contrat de service de Vertisoft au coût de 300\$. Adopté
- 19. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À QUÉBEC MUNICIPAL DU 01 MARS 2018 AU 28 FÉVRIER 2019**
- ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite renouveler son adhésion annuelle à Québec Municipal;
- 2017-12-210 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, que la Municipalité reconduise pour un an son abonnement à Québec Municipal au montant de 165 \$ plus taxes. Adopté
- 20. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**
- ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite renouveler son adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités;
- 2017-12-211 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, que la Municipalité reconduise son adhésion pour l'année 2018 à la Fédération québécoise des municipalités au montant de 1 110.97 \$ plus taxes. Adopté
- 21. RÉSOLUTION RELATIVE À LA DEMANDE FORMULÉE PAR GAZ MÉTRO À LA CPTAQ DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU DE GAZ NATUREL DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON, SECTEUR BROUGHTON STATION.**
- ATTENDU QUE** la Société en commandite Gaz Metro désire procéder au prolongement de conduites de gaz naturel afin de desservir le territoire de certaines municipalités de la région des Appalaches;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton accuse réception de la demande présentée à la CPTAQ par Gaz Metro (numéro de transaction CPTAQ 24136) afin d'obtenir une autorisation pour utilisation à une fin autre que l'agriculture;
- ATTENDU QUE** la demande visant les lots 4 545 136, 4 545 483 et 4 545 874 est conforme aux règlements de zonage de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.
- 2017-12-212 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Danny Paré et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton appuie la demande présentée Gaz Metro à CPTAQ, et que la résolution 2017-12-212 remplace et annule la résolution 2017-10-189. Adopté

22. DEMANDE D'AUTORISATION D'ENTAILLAGE DES ÉRABLES DE LA HALTE ROUTIÈRE À LA JONCTION DES ROUTES 112 ET 271

Mme France Laroche présente une demande d'autorisation d'entailage des érables de la halte routière située à la jonction des routes 112 et 271. La demande est unanimement refusée.

23. RENOUVELLEMENT DU PRÊT DE LA CASERNE D'INCENDIE

ATTENDU QUE le taux du prêt de la caserne d'incendie contracté auprès de la Caisse Desjardins doit être renouvelé;

ATTENDU QUE le solde actuel du prêt est de 20 051.88\$;

ATTENDU QUE les taux offerts pour le renouvellement du prêt sont :

- Option 1 : Taux fermé de trois (3) ans à 4.18%, ou
- Option 2 : Taux variable dont le taux préférentiel actuel est à 3.20%.

2017-12-214

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu à l'unanimité, de renouveler le prêt à taux variable. Adopté

24. CONTRIBUTION À LA CAMPAGNE OPÉRATION NEZ ROUGE

ATTENDU QUE la municipalité est désireuse d'appuyer les activités de l'Opération Nez Rouge;

ATTENDU QUE la municipalité est soucieuse de participer au financement de l'organisme des Grands Frères, Grandes Sœurs des Appalaches, associé à Opération Nez Rouge;

2017-12-215

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement d'allouer une aide financière de 100 \$ à la campagne Opération Nez Rouge 2017. Adopté

25. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE BUDGET MUNICIPAL 2018

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit adopter un règlement sur le budget municipal 2018;

2017-12-216

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré et résolu à l'unanimité, de donner avis de motion qu'à une séance extraordinaire subséquente, un règlement sur le budget municipal 2018 sera adopté et que la tenue de cette séance extraordinaire sera publiée par avis public conformément aux exigences prescrites par la Loi. Adopté

26. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2018, 2019 ET 2020

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit adopter un règlement sur le plan triennal d'immobilisation 2018, 2019 et 2020;

2017-12-217

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu à l'unanimité, de donner avis de motion qu'à une séance extraordinaire subséquente, un règlement sur le plan triennal d'immobilisation 2018, 2019 et 2020, sera adopté et que la tenue de cette séance extraordinaire sera publiée par avis public conformément aux exigences prescrites par la Loi. Adopté

27. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE TAUX DE TAXATION MUNICIPALE 2018

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit adopter un règlement sur la taxation municipale 2018;

2017-12-218 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu à l'unanimité, de donner avis de motion qu'à une séance extraordinaire subséquente, un règlement sur le taux de taxation municipale 2018 sera adopté et que la tenue de cette séance extraordinaire sera publiée par avis public conformément aux exigences prescrites par la Loi. Adopté

27. VOIRIE

27.1 DÉNEIGEMENT DE LA RUE DES PINS

Attendu que la récente construction à l'extrémité du cul de sac de la rue des Pins entraîne des difficultés puisqu'aucun véhicule de déneigement de la Municipalité ne peut y effectuer de virage.

2017-12-219 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu à l'unanimité, de recourir aux services de M. Richard Gagnon pour le déneigement de l'extrémité de la Rue des Pins concernée pour un montant de 100 \$ pour la saison hivernale 2017-2018. Adopté

27.2 STATIONNEMENT DANS LES RUES DU COUVENT

L'étroitesse de la rue du Couvent rend difficile le déneigement en raison des voitures qui y stationnent du côté Nord, des informations seront prises concernant la possibilité d'interdire le stationnement du côté Nord de la rue du Couvent entre 18 h et 7 h du matin pendant la période d'hiver.

27.3 CRIC ET CHÂÎNES POUR LA NIVELEUSE

Les chaînes pour la niveleuse doivent être remplacées ainsi que le cric utilisé pour l'installation des chaînes (perte d'huile). M. Yvon Payeur, directeur des travaux publics, présente les coûts de remplacement du cric (600\$) et des chaînes (3200\$).

2017-12-220 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Danny Paré et résolu à l'unanimité, d'allouer un montant de 3 800 \$ pour le remplacement du cric et des chaînes. Adopté

27.4 VÉRIFICATION DE LA GÉNÉRATRICE D'URGENCE

M. Yvon Payeur prendra les informations relatives à la vérification de la génératrice d'urgence.

28. ENTENTE VISANT À L'ÉCHANGE DE CHEMINS POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et Les Excavations Gagnon & Frères inc. désirent renouveler l'entente 2012-2017 visant à l'échange de l'entretien hivernal des chemins suivants : le chemin du Cap, la route des Ancêtres et le rang 3 de la ville de Thetford (secteur Pontbriand), d'une part, et le rang 4 du secteur Saint-Pierre-de-Broughton jusqu'à la route 271.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement de procéder à l'échange pour l'entretien hivernal de chemins avec Les Excavations Gagnon & Frères inc. selon les conditions figurant à l'Entente 2018-2022 dont les membres du Conseil municipal ont pris connaissance, et d'autoriser le directeur général à signer l'entente au nom de la Municipalité. Adopté

27. COMITÉ DES ÉLUS

Résidence Saint-Pierre

Mme Francine Fillion informe les élus que la résidence Saint-Pierre présente un taux d'occupation maximal, et qu'une personne est sur la liste d'attente

Bibliothèque Maurice-Couture

Mme Francine Fillion informe les élus que le 13 décembre 2017 se tiendra une activité spéciale soulignant le 30^e anniversaire de la Bibliothèque Maurice-Couture. À cette occasion on procédera au tirage de deux liseuses, et des cadeaux de reconnaissance seront remis aux bénévoles.

28. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

Préfet de la MRC des Appalaches

Madame France Laroche informe l'assemblée que les maires de la MRC ont renouvelés leur confiance au préfet M. Paul Vachon en lui confiant un troisième mandat de deux ans.

Outre M. Vachon, les maires ont nommé Mme France Laroche au poste de préfète suppléante.

Félicitations aux élu(e)s

Mme France Laroche fait lecture des correspondances de félicitations s'adressant aux élu(e)s municipaux :

- Lettre du député et ministre Laurent Lessard
- Lettre du député fédéral Luc Berthold
- Lettre de l'Association des directeurs municipaux du Québec

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen exprime son souhait de pouvoir consulter à nouveaux les procès-verbaux sur le site web de la Municipalité.

Mme France Laroche explique qu'en raison des changements d'employés au bureau municipal et de la tenue des élections à l'automne, cela a été temporairement interrompu mais sera repris en 2018.

29. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement que la présente séance soit levée à 20 h 47.
Adopté

____ (signé) _____
France Laroche, mairesse

____ (signé) _____
Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent Procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»